

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°095

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Sozig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Ling LENZI

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Pierre SACK

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Approbation du périmètre des quartiers, de la création des conseils de quartiers et abrogation de la délibération n°330 du 18 décembre 2003.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-1 ;

Vu la délibération n° 330 du 18 décembre 2003 portant création des conseils de quartiers dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité ;

Vu la charte de la démocratie de proximité annexée à la présente délibération;

Considérant la volonté municipale d'associer largement les citoyens aux décisions locales ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 330 du 18 décembre 2003 portant création des conseils de quartiers dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité ;

FIXE à HUIT (8) le nombre de quartiers dont les dénominations et les périmètres sont définis dans le rapport annexé à la présente délibération.

APPROUVE la création de HUIT (8) conseils de quartier dont les dénominations et les périmètres sont définis dans le rapport annexé à la présente délibération.

APPROUVE la charte de la démocratie de proximité telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que ces conseils de quartier sont constitués en comités consultatifs auprès du Conseil municipal. Ils doivent présenter à celui-ci un bilan annuel de fonctionnement.

DIT que les présidents des conseils de quartier seront élus parmi les habitants du quartier concerné.

